

Newsletter #16 – 6 décembre 2013

A l'attention des acteurs de la demande de logement social

Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.

OUVERTURE DU PORTAIL GRAND PUBLIC

Le portail grand public de la demande de logement social est désormais ouvert à l'adresse

www.demande-logement-social.gouv.fr

Dans une première phase, il permet, sur les territoires hors fichiers partagés, à tout demandeur disposant d'une demande de logement social immatriculée au SNE de renouveler et/ou mettre à jour cette demande. Tout demandeur dont la demande arrive à son échéance annuelle est informé de cette faculté par le courrier de préavis envoyé par le SNE.

Une documentation détaillée a été communiquée aux gestionnaires territoriaux pour diffusion aux services enregistreurs.

Le portail évoluera en 2014 pour permettre le dépôt de demandes nouvelles ainsi que la gestion du dossier unique.

PROLONGATION DE L'OUVERTURE DE LA FONCTIONNALITE DE REPRISE DES DEMANDES ANCIENNES

Contrairement à l'annonce faite dans Newsletter #15 du 25 novembre dernier, la fonctionnalité de reprise des anciennes demandes sera une nouvelle fois disponible non pas la seule semaine du 9 décembre 2013, mais **du 9 décembre 2013 au 15 janvier 2014**.

Attention : cette réouverture sera la dernière. A partir du **16 janvier 2014**, la fonctionnalité sera désactivée : ainsi, **il est indispensable que toutes les demandes non connues à ce jour du SNE soient reprises au plus tard à cette date.**

LE RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT DE CHIFFREMENT DU MINISTERE

Message important à l'attention de tous les services enregistreurs communiquant avec le SNE en mode asynchrone ou utilisant le dispatching :

Comme annoncé précédemment, le certificat du ministère change. Le nouveau certificat et les autorités associées, ainsi qu'une documentation d'installation, ont été récemment transmis aux gestionnaires territoriaux du SNE pour diffusion aux services enregistreurs concernés. Ces derniers sont donc invités à se rapprocher du gestionnaire territorial compétent pour les obtenir, s'ils n'ont pas déjà été distribués.

Ces éléments **doivent impérativement être installés au plus tard pour le 8 janvier 2014**. A défaut, au-delà de cette date, les échanges ne fonctionneront plus.

SAISIE DES NOMS ET PRÉNOMS

Depuis la version du SNE du 19 novembre, en application du contrôle CTRL_DEM_041, seuls les caractères alphabétiques compris entre a et z (minuscule, majuscule et accentués) ainsi que les caractères tiret (et non underscore), apostrophe et espace sont acceptés pour la saisie du nom et prénom.